

Auch, le 9 janvier 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Arrivée dans le Gers de sept migrants en provenance de Calais

Face à la crise migratoire et la situation sanitaire à Calais, le ministre de l'intérieur Bernard CAZENEUVE a annoncé en octobre dernier la mise en oeuvre d'un effort exceptionnel en termes d'accompagnement humanitaire des migrants.

Parmi les mesures mises en place, il est proposé aux migrants volontaires de quitter Calais et de bénéficier de meilleures conditions d'accueil pendant une période transitoire afin que soit traitée leur demande d'asile ou envisagé un retour-réinsertion dans leur pays d'origine.

Ce dispositif vise à limiter la concentration migratoire dans le Calaisis, à humaniser les conditions de vie des migrants, à leur permettre de reconsidérer leur projet migratoire et à intensifier la lutte contre l'immigration irrégulière.

La préfecture a procédé au recensement des capacités d'hébergement des migrants en octobre dernier. Cette démarche est distincte de celle initiée en septembre pour les Syriens arrivés en Allemagne et du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence.

Ce recensement des capacités d'hébergement, réalisé en lien avec les maires, est conditionné par des conditions d'accueil et d'hébergement dignes et par la mise en place d'un accompagnement social.

Dans le Gers, sept migrants en provenance de Calais sont arrivés ce matin. Ils sont accueillis dans un centre d'hébergement situé à Le Brouilh-Monbert.

Ils ont vocation à rester dans ce lieu d'hébergement le temps que leur situation administrative soit examinée et que des solutions à plus long terme soient trouvées en fonction de leur statut juridique. Certains pourront demander l'asile alors que d'autres auront vocation à repartir dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

D'ores et déjà, le préfet du Gers Pierre ORY tient à saluer l'implication de l'ensemble des services et acteurs locaux et associatifs qui ont permis d'organiser dans des délais très courts cette prise en charge : collectivités territoriales, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Agence régionale de santé, OFII, association REGAR, Croix-Rouge.

